

Une année surchargée

L'année de fonctionnaire stagiaire s'avère être une année extrêmement lourde quant à la charge de travail.

En effet, lors de notre enquête nationale auprès des stagiaires de l'année précédente, 1 stagiaire sur 2 disait travailler 50 heures par semaine voire plus, 52 % des stagiaires s'estimaient stressés et 74 % fatigués.

Cette réalité commence à faire consensus : même la Cour des Comptes reconnaît, à travers le dernier référé sur les ÉSPÉ, que « les étudiants peinent à dégager du temps pour organiser un travail réflexif sur les pratiques d'enseignement ».



Salaires : l'érosion continue

C'est un fait notoirement connu, les enseignants français font partie des plus mal payés de l'OCDE. Cela n'a pourtant pas empêché Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, de confirmer encore récemment le gel du point d'indice des fonctionnaires, faisant suite à toute une série de mesures négatives pour nos traitements depuis le début du nouveau quinquennat.

Cette politique salariale se poursuit depuis des décennies : en 1982, un certifié stagiaire touchait 2,1 fois le SMIC, aujourd'hui un certifié stagiaire ne perçoit plus que 1,2 fois le SMIC ! Cette année, les stagiaires certifiés, CPE et Psy-ÉN commenceront ainsi avec moins de 1 500 euros nets par mois. La précarisation des enseignants stagiaires continue donc.

ÉSPÉ de Versailles : des progrès restent à faire !

Bien que l'ÉSPÉ de Versailles se félicite de l'amélioration des formations et que quelques progrès soient constatables, le bilan n'est *in fine* pas satisfaisant pour les stagiaires. Le cadrage de la formation (horaires, emploi du temps, production d'écrits) est bien trop faible, ce qui entraîne des disparités selon les sites et les disciplines.

Le contenu des formations reste très insuffisant ou inadapté selon l'avis même des stagiaires. Les parcours adaptés portent très mal leur nom. Il est à noter également une propension de certains formateurs à infantiliser les stagiaires, considérés comme des « élèves » et non comme des fonctionnaires à part entière. La tenue de l'unique Conseil d'école pour cette année le 8 juillet (!) en dit long sur le fonctionnement de l'ÉSPÉ.

Une crise de recrutement qui s'aggrave

Évidemment, la situation décrite ici a des conséquences sur l'attractivité de nos métiers. Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer avait déjà supprimé 2 000 postes aux concours pour la session 2018. Le chiffre cette année est une baisse de 900 postes.

Et les postes non pourvus après les oraux sont de plus en plus nombreux : plus de 924 postes cette année. Alors qu'il y aura 34 000 élèves en plus dans le Second degré (hors Lycée Professionnel) !

Le recours aux contractuels sera donc encore accru cette année pour compenser cette importante diminution du nombre de postes.

→ Le SNES-FSU constate que concilier une formation universitaire conséquente et un exercice en responsabilité devant élèves est très difficile et que les stagiaires soumis à ces contraintes finissent malgré eux par négliger l'une ou l'autre.

→ Il estime que **l'entrée dans le métier devrait être plus progressive**. Il propose que les stagiaires ne soient plus mis d'emblée en responsabilité, mais **affectés à tiers-temps sur le service de leur tuteur**.

→ Il revendique également **une décharge de service durant les deux premières années en tant que titulaire** pour continuer à se former, soit **une année à mi-temps et une année à deux-tiers temps**.

→ Le SNES-FSU revendique un **dégel immédiat du point d'indice des fonctionnaires** et la mise en place d'une procédure de rattrapage après plus de neuf années de gel.

→ Il revendique une **véritable prime d'installation** pour l'entrée dans le métier des enseignants, CPE et Psy-ÉN.

→ Dans l'académie de Versailles, il revendique **le renforcement de l'action sociale académique** (notamment pour l'accès au logement), privée de crédits par les mesures d'austérité.


→ Le SNES-FSU revendique une **rénovation et une amélioration de la formation professionnelle**, répondant aux besoins des stagiaires dans la perspective de la maîtrise d'un métier complexe et exigeant.

→ Il demande un **cadrage rigoureux de la formation**, une **adaptation réelle des parcours**, l'abandon des pratiques infantilisantes et une **réelle concertation avec les représentants des stagiaires** pour prendre en compte leurs revendications.

→ Le SNES-FSU revendique la mise en place d'un **plan pluriannuel de pré-recrutements**. Il s'agit de verser un salaire à un élève fonctionnaire pendant ses années d'études en échange d'un engagement à servir l'État, répondant ainsi aux besoins du Second degré dans un contexte de hausse démographique des élèves.



→ QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE STAGE, DE RÉMUNÉRATION ET DE FORMATION ?

	Titulaire d'un M1 (avec ou sans expérience professionnelle)	Titulaire d'un M2 (ou dispensé ⁽¹⁾) sans expérience professionnelle dans le Second degré	Titulaire d'un M2 (ou dispensé ⁽¹⁾) avec expérience professionnelle dans le Second degré ⁽²⁾									
Votre service hebdomadaire (voir p. 3)	Agrégé : 7 h à 9 h Certifié : 8 h à 10 h CPE et enseignant documentaliste : 18 h	Agrégé : 7 h à 9 h Certifié : 8 h à 10 h CPE et enseignant documentaliste : 18 h	Agrégé : 15 h Certifié : 18 h Documentaliste : 36 h (dont 6 h de forfait pédagogique) CPE : 35 h									
Votre rémunération de départ (voir p. 6)	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement)	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement)	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement)									
Votre formation	M2EEF à l'ÉSPÉ (2 jours par semaine) (voir ci-dessous)	Parcours adapté à l'ÉSPÉ (2 jours par semaine) (voir ci-dessous)	Parcours adapté hors ÉSPÉ mais par des modules de formation académique									
	Journées de formation ⁽³⁾ : <table border="1"> <tr> <td>lundi et mercredi</td> <td>- Histoire-géographie</td> </tr> <tr> <td>mardi et mercredi</td> <td>- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT et biotechnologies</td> </tr> <tr> <td>mardi et vendredi</td> <td>- EPS</td> </tr> <tr> <td>mercredi et jeudi</td> <td>- Allemand, anglais, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS</td> </tr> <tr> <td>jeudi et vendredi</td> <td>- Arabe *</td> </tr> </table>		lundi et mercredi	- Histoire-géographie	mardi et mercredi	- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT et biotechnologies	mardi et vendredi	- EPS	mercredi et jeudi	- Allemand, anglais, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS	jeudi et vendredi	- Arabe *
lundi et mercredi	- Histoire-géographie											
mardi et mercredi	- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT et biotechnologies											
mardi et vendredi	- EPS											
mercredi et jeudi	- Allemand, anglais, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS											
jeudi et vendredi	- Arabe *											
			<p>⁽¹⁾ Concours interne, détachés de catégorie A, 3^{ème} concours...</p> <p>⁽²⁾ Vous êtes dans cette situation si vous êtes ex-PLP, en changement de discipline ou si vous pouvez justifier d'un an et demi d'expérience (équivalent temps plein) dans votre discipline de recrutement sur les trois dernières années.</p> <p>⁽³⁾ Ces journées de formation doivent impérativement être libérées dans l'emploi du temps.</p>									

Attention : certaines formations sont dispensées à l'ÉSPÉ de Paris (*), ou de Créteil (#).

DÈS LA PRÉ-RENTRÉE, S'ASSURER DE CONDITIONS DE STAGE SATISFAISANTES

(BO du 18 juin 2014 et circulaire rectorale du 9 juillet 2019)

- Si vous êtes stagiaire à mi-temps, **vous ne devez pas effectuer d'heures supplémentaires** (elles ne peuvent pas être rémunérées !). Attention, votre service inclut les pondérations (notamment en lycée ou en REP+) et peut donc correspondre à un nombre d'heures supérieur au nombre d'heures devant élèves (voir p. 3).
- Le service ne doit **pas comporter plus de deux niveaux**, sauf pour quelques disciplines (arts plastiques, éducation musicale par exemple).
- **Vous devez avoir un tuteur de terrain** (le « tuteur académique ») qui doit être un enseignant volontaire et expérimenté. Vos emplois du temps respectifs doivent être construits pour dégager deux séances hebdomadaires de cours permettant des « observations croisées », de votre part dans les cours de votre tuteur et réciproquement. Vos emplois du temps doivent également permettre un créneau commun de disponibilité pour échanger.
- **Vos journées de formation doivent être libérées** dans votre service (voir tableau).
- **Certains sites institutionnels** à contenu pédagogique ou didactique pour préparer vos cours peuvent être utiles : Éduscol, Édubase...

COMMENT ALLEZ-VOUS ÊTRE TITULARISÉ ?

Vous êtes certifié ou CPE :

Votre titularisation sera prononcée par un jury sur la base des avis de l'Inspection, de votre chef d'établissement et de l'ÉSPÉ.

Avoir validé son M2 (sauf ⁽¹⁾) constituera une condition nécessaire à votre titularisation.

Vous êtes agrégé :

La titularisation des agrégés dépend des mêmes avis que les certifiés. Une inspection est toutefois systématique.

Jusqu'en 2019, la titularisation était prononcée après avis d'une CAPA dans le cadre du paritarisme. Du fait de sa brutale remise en cause, nous ne savons pas ce qu'il en sera lors de l'année scolaire 2019-2020.

Lucie Champenois, Baptiste Eychart et Romain Rouzaud

